



Ville d'Ath  
Val de Dendre

Département du Développement territorial  
Aménagement du Territoire - Urbanisme  
Rue de Pintamont 54 - 7800 Ath

T. 068 68 10 80  
F. 068 68 10 89  
urba@ath.be - www.ath.be

## URBANISME

# AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Le Collège communal fait savoir qu'il est saisi d'une demande de permis d'urbanisme

Le terrain concerné est situé Chemin du Manage, 8 et 8/A à 7822 Meslin-l'Evêque, et cadastré 5e division, section C n°43E, 43F.

Le projet vise à démolir des hangars et étables, construire une extension et régulariser une habitation, et présente les caractéristiques d'enquête suivantes : D.IV.6 et suivants : dérogation au plan de secteur (zone agricole).

L'enquête publique est réalisée en vertu de l'article du Code du Développement Territorial.

**Une partie du dossier peut être consultée via le site [www.ath.be](http://www.ath.be)**

Le dossier peut être examiné durant la période d'enquête à l'Administration communale, Service Urbanisme, Rue de Pintamont, 54 à 7800 Ath:

- les jours ouvrables de 8 h à 12 h et de 13h à 16h;
- le jeudi jusque 20h (un rendez-vous doit être pris au plus tard 24 heures à l'avance auprès de Mr Bataille, Service urbanisme, téléphone : 068/68 10 80, mail : [urba@ath.be](mailto:urba@ath.be)).

**L'enquête publique est ouverte le 24/06/2022 et clôturée le 08/07/2022.**

Les réclamations et observations écrites sont à adresser au Collège Communal :

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Administration communale de Ath, Rue de Pintamont, 54 à 7800 Ath ;
- par courrier électronique à l'adresse suivante : [urba@ath.be](mailto:urba@ath.be)
- remises au Service urbanisme dont le bureau se trouve au 1<sup>er</sup> étage du centre administratif.

L'enveloppe ou le courrier électronique portera la mention : BC202200152. A peine de nullité, les envois par courrier ou télécopie sont datés et signés ; les envois par courrier électronique sont identifiés et datés.

Les réclamations et observations orales peuvent être formulées pendant la même période sur rendez-vous auprès du service urbanisme ou avant le 08 juillet 2022 à l'Administration communale, service urbanisme, 1er étage, rue de Pintamont, 54 à 7800 Ath.

Le conseiller en aménagement du territoire et en urbanisme est Monsieur Bataille dont le bureau se trouve au service urbanisme.

Ath, le 16/06/2022

Le Directeur Général,

Bruno BOËL

Le Bourgmestre,

Bruno LEFEBVRE



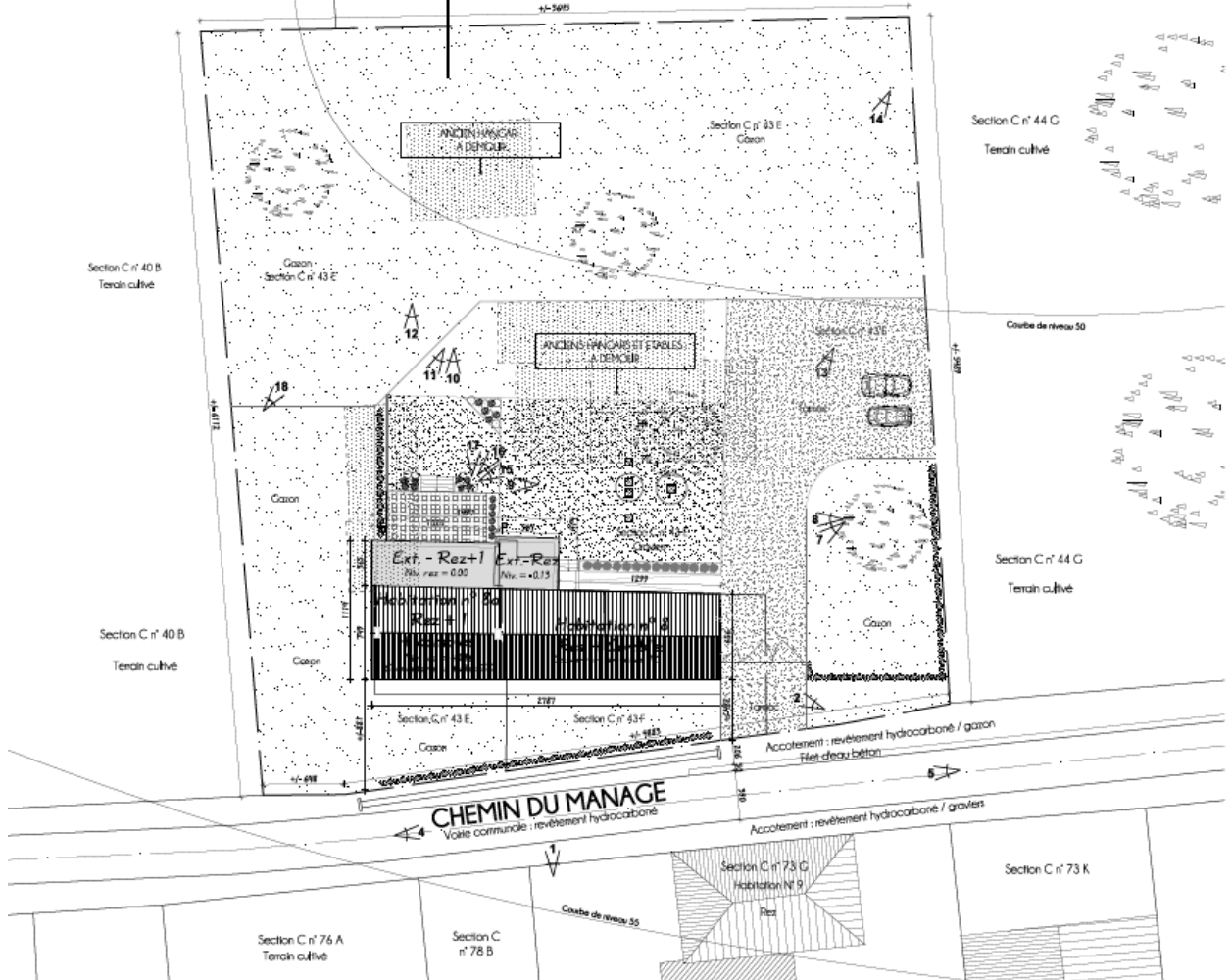
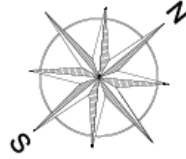
Wallonie



# Implantation

Section C n° 40 B  
Terrain cultivé

**OBJET DE LA DEMANDE :**  
**TRANSFORMATION D'UNE HABITATION**  
Démolition de hangars et abrisables, Construction d'une extension  
et Régularisation d'un logement  
**Propriétaires :**  
**Sections cadastrales : C n°43 F - C n°43 E**  
**Superficie : +/- 32a. 64ca.**



# Coupes - profil